

CONSEIL MUNICIPAL DU 16 DECEMBRE 2014

L'an deux mil quatorze, le seize décembre, à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués, se sont rassemblés au lieu ordinaire de leurs séances sous la Présidence de Monsieur Pierre GEHANNE, Maire.

Etaient présents :

Monsieur Pierre GEHANNE, Monsieur Jean-Louis REVERT, Madame Annick MARIE, Monsieur Stéphane PINABEL, Madame Annie POISSON, Monsieur Thierry TOTAIN, Madame Corinne LAUFER, Maître Jean-Pierre LAURENT, Madame Claudine LEMARDELE, Madame Sighilde LEGOUPIL, Monsieur Christophe BELZ, Madame Edwige PERINET, Monsieur Philippe FAUVEL, Monsieur Alain DESPLANQUES, Madame Delphine LIMENEZ-GRENIER, Monsieur David LEGOUET, Madame Elisabeth DUHOUX.

Absent excusé :

Monsieur Claude DUPONT a donné pouvoir à Monsieur Le Maire.

Madame Gaële LEROUVREUR a donné pouvoir à Madame Annick MARIE

Monsieur Le Maire ouvre la séance à 20h35.

M. Thierry TOTAIN est désigné secrétaire de séance, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Procès-Verbal de la séance du 28 octobre 2014 est approuvé à l'unanimité.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte l'inscription de deux questions diverses concernant :

Une décision de conventionnement avec l'ANCV et le choix du prestataire pour la réalisation d'une étude d'impact préalable à la décision d'un projet d'implantation d'un casino sur la Commune.

Monsieur Le Maire donne quelques informations :

- Une subvention de 50 000€ est accordée à la Commune par le Ministre de l'Intérieur, Bernard CAZENEUVE pour l'acquisition de la chenillette.
- Factures d'eau impayées : il sera procédé dans les semaines à venir à la pose de réduction de débit pour les usagers qui ne règlent pas leurs factures d'eau. La Trésorerie émettra une liste des usagers concernés qui sera étudiée par le CCAS avant la pose des réducteurs de pression. En effet, il s'avère que ce ne sont pas forcément les personnes les plus défavorisées, qui elles, sont aidées par le CCAS, qui ne règlent pas leur facture...

L'eau étant un élément vital, elle ne peut être coupée, mais cette réduction de débit empêche le fonctionnement des lave linges, lave vaisselles... Il est ainsi espéré que les personnes réagiront.

- Deux dates à retenir :
 - o L'arbre de Noël du Personnel Communal : Vendredi 19 Décembre à 19h00 Salle des Douits
 - o Les vœux du Maire : le 12 Janvier 2015 à 18h30, Salle des Douits.

ORDRE DU JOUR :

Information sur les décisions prises dans le cadre des délégations confiées au Maire par le Conseil Municipal :

Un emprunt est en cours de réalisation avec la Caisse d'Épargne de Basse Normandie d'un montant de 300 000€ sur 10 ans au taux fixe de 1.64%.

A une question de David LEGOUET qui demande à quel investissement correspond cet emprunt, Monsieur le Maire répond que ce prêt, inscrit au budget couvre l'ensemble des investissements, nous avons attendu le dernier moment pour le contracter, mais il s'avère nécessaire pour la clôture du budget.

Monsieur Le Maire fait part de son inquiétude pour le budget 2015, il faudra en effet commencer par rembourser les 300 000€ du prêt relais pour les travaux de Barneville-Plage et inscrire les investissements engagés : la participation à la 3CI pour la cale d'accès du Pôle Nautique à hauteur de 150 000€, l'acquisition de la chenillette (120 000€ de reste à charge), l'acquisition du terrain de la Rue de Dessous le Bourg (60 000€), la deuxième tranche des ateliers municipaux (130 000€), voirie HLM (110 000€)...

Et les recettes de fonctionnement vont baisser de manière non négligeable : - 40 000€ environ de DGF et - 60 000€ du FDTP qui est supprimé pour 2015 (nous venons de recevoir la notification), sans savoir exactement comment il sera remplacé...

Il faudra donc continuer encore plus l'effort engagé depuis trois ans sur la baisse des dépenses de fonctionnement et de manière significative.

Il précise qu'il a rencontré il y a quelques jours un collègue Maire qui lui a fait part des mêmes inquiétudes, ce n'est pas seulement Barneville-Carteret qui est concernée, mais l'ensemble des communes et sans aucun doute, la Communauté de Communes.

1 - PRESENTATION DU RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF – Année 2013 :

Le Syndicat d'Assainissement a transmis, pour information le dernier rapport sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif.

Stéphane PINABEL, Président du Syndicat donne quelques information et notamment, pour mémoire :

Le Syndicat d'Assainissement du Bassin du Fleuve de la Gerfleur et des Douits regroupe les 4 communes de Barneville-Carteret, les Moitiers d'Allonne, Saint Georges de la Rivière et Saint Jean de la Rivière.

Le service est exploité par le biais d'une délégation de service public dont le titulaire est la SAUR.

La baisse du nombre d'abonnements :2012 : 3 514 et 2013 : 3 455 est due en grande partie à la mise en vente de certaines résidences secondaires

Ce rapport est disponible sur le site internet de la Commune. Validé par le Syndicat d'Assainissement, il est présenté au Conseil Municipal à titre d'information.

Aucune remarque n'est émise sur ce rapport.

2. APPROBATION DE L'AVANT PROJET RELATIF A L'EXTENSION DU RESEAU DES EAUX USEES AU LIEU DIT QUINETOT :

Le projet d'assainissement sur ce secteur est inscrit au contrat de territoire actuel. Il fait partie du schéma d'assainissement collectif de la commune et se situe en prolongement des travaux qui viennent d'être réalisés sur le secteur Boudet. Le Maître d'œuvre chargé de l'étude de ce dossier précise que les contraintes pour l'assainissement individuel sont particulièrement

fortes sur ce secteur. Afin de préserver le milieu et la qualité des eaux, il est donc important d'y réaliser l'assainissement collectif.

L'Agence de l'eau peut également apporter une aide financière pour ce projet (30%), ainsi qu'un prêt à taux 0 (20%).

Les travaux concernent particulièrement l'impasse Lecavellier, le CR 38 dit du Valnotte à Quinetôt et le CR 41 dit de Quinetôt

Le réseau EU est existant le long de la Rue de la République et lors de la précédente tranche, une antenne en attente a été créée pour raccorder ce futur réseau.

Il est également envisagé de redimensionner le Réseau des eaux pluviales et de profiter de ces travaux pour renforcer la canalisation d'eau potable.

13 Branchements d'eaux usées seront réalisés.

Enfin, à l'issue des travaux, la voirie sera refaite.

Le montant estimatif des travaux s'élève à 313 500.00€HT (compris la partie sur le réseau eau potable) se décomposant ainsi :

Réseaux eaux usées et eaux pluviales	210 000.00
Réseau eau potable	53 000.00
Divers, (contrôle, indemnités diverses, MO...	50 500.00
TOTAL	313 500.00

Le Conseil est donc invité à autoriser Monsieur le Maire à solliciter les subventions correspondantes auprès de l'Agence de l'Eau et à maintenir cette opération dans le cadre du contrat de territoire 3^{ème} génération.

David LEGOUET demande si ces travaux seront inscrits sur le Budget annexe de l'assainissement ? Il lui est répondu par l'affirmative.

A une question de Christophe BELZ, il est précisé que les raccordements concernent essentiellement des résidences principales.

Toutes explications entendues, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve l'avant-projet présenté et autorise Monsieur Le Maire à solliciter les subventions correspondantes.

3. CHOIX DU PRESTATAIRE POUR LA RESTAURATION SCOLAIRE (DU 5 JANVIER AU 5 JUILLET 2015)

Suite au dernier conseil municipal, une consultation a été lancée pour la fourniture de repas en liaison froide pour la période du 5 janvier au 5 Juillet 2015, en l'attente d'une étude plus approfondie pour une autre solution. La Commission se réunira début Janvier pour travailler sur ce projet.

Les critères d'analyses fixés sont les suivants :

50% pour le prix

40% pour la qualité de la prestation

10% pour les moyens humains.

Deux entreprises ont répondu :

RESTECO, ancien prestataire et API, Prestataire actuel.

Après application des critères de pondération, les deux fournisseurs sont à égalité (l'un a la meilleure note sur le prix et l'autre la meilleure note sur la qualité de la prestation qu'il s'engage à fournir, au vu des documents remis)

Le choix reste donc à l'appréciation du Conseil Municipal

Annick MARIE donne quelques explications et notamment que les personnels et enseignants qui déjeunent au restaurant scolaire ont une légère préférence pour le premier prestataire, bien qu'il semble qu'un effort ait été accompli par la Société API depuis deux mois. Quoiqu'il en soit, il y a encore eu un souci de livraison il y a quelques temps avec une quarantaine de repas principaux non livrés. Et ce n'est pas la première fois que cela se produit.

Elle précise également que le dossier présenté par RESTECO fait état de fourniture de viande bovine 100% française, ainsi que la volaille (seule la découpe est toutefois réalisée dans l'Union Européenne...) Enfin RESTECO est basé à Avranches (un peu moins loin que Mondeville pour API et livre plus de communes sur notre secteur.

En ce qui concerne les produits BIO, API propose un repas BIO par semaine et RESTECO propose un produit BIO par jour.

Elle se soumettra donc à l'avis du Conseil Municipal, mais elle précise que compte tenu des dossiers étudiés, son choix va vers la société RESTECO

Sociétés	Date de réception	Prix repas maternelle	Prix repas Primaire TTC	Prix adulte TTC	Repas PAI TTC
RESTECO	23/11/2014	2.24 €	2.29 €		5.8
A.P.I. Mondeville	22/11/2014	2.16	2.24 €	2.56	5.28 ou 10.68

(pour information, il sera proposé lors de ce conseil, une augmentation des tarifs de la cantine, au même titre que l'ensemble des tarifs communaux, au 1^{er} Janvier prochain, de 2%, faisant passer le prix du repas de 3.11 à 3.17€)

Edwige PERINET demande si le fait de changer risque de poser problème pour la société API, il lui est répondu par la négative car le marché actuel prend fin le 31 décembre prochain.

David LEGOUET et Delphine JIMENEZ-GRENIER s'abstiennent sur ce vote en raison de leur position exposée lors du dernier conseil sur les repas en liaison froide.

Monsieur Le Maire rappelle que cette solution est pour l'instant temporaire jusqu'à la fin de l'année scolaire 2014-2015. La solution en repas chaud évoquée avec le collège de Portbail ou un autre prestataire reste à l'étude et la commission se réunira en Janvier prochain. En effet de nouveaux éléments sont parvenus depuis le dernier conseil, une enquête a été menée par les parents d'élève et il s'avère que sur 100 parents interrogés, 80 sont favorables à une hausse du prix de 40 à 50 cts d'euro si les repas étaient réalisés en secteur de proximité et en liaison chaude.

4. CHOIX DU PRESTATAIRE POUR LES ETUDES DE DANGER DES DIGUES :

Jean-Louis REVERT rappelle qu'en raison du classement des deux digues : Bel Abri Beau Site / Grève d'Or et des Bosquets et d'un classement futur quasi certain de la Digue Lecannelier en début d'année 2015 (classement C), il est nécessaire de réaliser des études dites de « Dangers » sur les digues classées. Une consultation a donc eu lieu et afin de pouvoir bénéficier d'un meilleur coût, la digue Lecannelier a été intégrée en option à cette consultation.

Huit bureaux d'études ont répondu. Les candidatures et les offres ont été analysées et classées selon les critères de pondération prévus au règlement de consultation.

Proposition du choix : Le cabinet ISL Ingénierie d'Angers se détache largement car en plus de présenter la meilleure offre que ce soit au niveau prix ou qualité du mémoire technique, il est bien connu du Conseil Général de la Manche et d'autres partenaires.

A une question d'Alain DESPLANQUES, il est répondu que le cabinet, comme tous ceux qui ont répondu, ont réalisé une visite sur site, c'était une condition émise dans le cahier des charges.

Jean-Louis REVERT informe qu'un technicien de la DREAL s'est déplacé sur site la semaine passée pour faire constater que la Digue des Bosquets n'existe plus, elle se situe sous la route.

Ce technicien a acté le fait que lors de l'étude de danger, ce sera la route qui sera analysée, car il sera impossible de faire des sondages dans toutes les propriétés riveraines.

Christophe BELZ demande quelle sera la durée de l'étude. Il lui est répondu que le cahier des charges précise qu'elle devra être livrée pour le 1^{er} Juillet 2015, afin que les résultats puissent être comparés aux études liées au PPRL.

A ce sujet, Monsieur Le Maire précise que le COPIL du PPRL se réunira le 28 Janvier prochain. Une réunion préalable est prévue le 13 Janvier avec le Cabinet SEPIA, en charge des études, cette réunion préparatoire se fera au niveau intercommunal avec les communes concernées.

Toutes explications entendues, Il est proposé d'accepter l'offre présentée par ISL pour sa globalité : tranche ferme, tranche conditionnelle et option, soit un montant global de 27 480.00€HT, 32 976.00€TTC. Accord à l'unanimité.

Jean-Louis REVERT précise qu'une opération de nettoyage et d'élagage est prévue courant Janvier en régie et avec un CAT pour la Digue LECANNELIER.

5. Choix du prestataire pour les études géotechniques obligatoires dans le cadre des prochains travaux d'assainissement :

Afin de pouvoir bénéficier des aides de l'Agence de l'eau, il est nécessaire de réaliser des études géotechniques pour les travaux sur le réseau d'assainissement. En règle générale, de toute manière, ces études sont nécessaires pour une bonne réalisation des travaux.

Afin de bénéficier d'un prix attractif, compte tenu des travaux précités et de ceux prévus sur la réhabilitation du réseau entre la station d'épuration et le bourg, une consultation a été lancée pour des études géotechniques sur ces deux secteurs.

Les résultats de la consultation sont les suivants :

ETUDES GEOTECHNIQUES TRAVAUX ASSAINISSEMENT 2015

Entreprise	QUINETOT		REHABILITATION		TOTAL HT	TOTAL TTC
	HT	TTC	HT	TTC		
TECHNOSOL NORMANDIE	7 534.50	9 041.40	4 390.00	5 268.00	11 924.50	14 309.40
FONDOUEST	4 098.00	4 917.60	2 050.00	2 460.00	6 148.00	7 377.60
CEBTP	3 176.00	3 811.20	2 686.00	3 223.20	5 862.00	7 034.40

Le Maître d'œuvre, le cabinet SIBEO Ingénierie de Bayeux, connaît bien ces trois cabinets pour travailler avec eux, et leurs performances ne sont plus à prouver. Il est vrai que TECHNOSOL est un très bon cabinet qui assure une prestation d'une extrême qualité, mais compte tenu du prix proposé, l'offre de CE BTP est la mieux disante et répond au cahier des charges.

Monsieur Le Maire donne les détails de la prestation proposée et il propose au Conseil Municipal de retenir le Cabinet CE BTP. Accord à l'unanimité.

6 -CREATION D'UNE REGIE DE RECETTES POUR LA PARTIE HEBERGEMENT INDIVIDUEL AU CENTRE EUGENE GODEY :

Stéphane PINABEL rappelle que lors de la dernière séance, les tarifs 2015 ont été approuvés par le Conseil Municipal ainsi que la possibilité nouvelle d'accueillir des « individuels » afin d'optimiser le taux d'occupation de ce centre.

Pour cet accueil il est nécessaire de créer une régie de recettes afin que le responsable du centre puisse encaisser les sommes dues avant le départ des occupants, ainsi que les recettes issues des distributeurs qui seront mis en place. Il est rappelé que le système actuel de facturation transmise après le séjour reste en place pour les Groupes.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte la création de cette régie de recettes.

7- REVISION DES TARIFS COMMUNAUX POUR L'ANNEE 2015 :

Il est proposé d'appliquer le taux de 2% d'augmentation sur différents tarifs communaux pour l'année 2015, comme il l'a été fait pour les tarifs portuaires,

Après avoir pris connaissance des tarifs proposés, le Conseil Municipal, à l'unanimité valide cette proposition de hausse à compter du 1^{er} Janvier 2015.

8- TARIFICATION D'UTILISATION DES GRILLES D'AFFICHAGES PAR LES ORGANISMES PRIVES OU EXTERIEURS A LA COMMUNE – APPROBATION DU REGLEMENT D'UTILISATION :

Le système de grilles mises en place pour l'affichage des différentes manifestations fonctionne relativement bien et évite ainsi la pollution visuelle des anciens Akilux déposés à tout va sur la commune, abîmant de surcroît arbres et mobilier urbain.

Cependant, il convient de faire appliquer un règlement d'utilisation et de mettre en place une tarification proposée à 1€ par jour et par grille pour toute utilisation par un privé ou par une association extérieure à la Commune. La gratuité restera appliquée pour toutes les associations de la Commune. Stéphane PINABEL précise que la Commission a repris le projet de règlement établi par Alain DESPLANQUES et lui a ajouté une tarification afin de privilégier la communication événementielle des associations de la Commune.

David LEGOUET s'inquiète du fait de facturer l'affichage aux associations extérieures, en effet il craint dans ce cas que les associations locales ne soient plus autorisées à afficher sur les autres communes.

Il est donc proposé de modifier la proposition en élargissant la gratuité aux associations intercommunales. Il est précisé que toutes les associations caritatives, quelles qu'elles soient bénéficieront évidemment de la gratuité.

Toutes explications entendues, le Conseil Municipal, à l'unanimité valide cette proposition avec la modification émise quant aux associations de la Communauté de Communes.

9. DECISIONS MODIFICATIVES :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité approuve l'ajustement de certains articles avant la clôture des comptes de l'année 2014.

Budget du Port :

Chapitre 12 : + 1750€ (facture ASTRE)

Article 617 (Honoraires) : - 1 750€

10. MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS DU PERSONNEL COMMUNAL :

RAPPEL :

Le Conseil Municipal est compétent pour la création et la suppression des postes. Cependant la nomination individuelle relève de la seule compétence du Maire. Il a le pouvoir discrétionnaire exclusif dans ce domaine.

Il est proposé la création de différents postes pour des agents qui au vu de leur ancienneté, peuvent bénéficier d'un avancement de grade. En parallèle, les postes actuellement occupés seront proposés à la suppression après avis du Comité Technique Paritaire.

8 Agents sont concernés :

6 agents actuellement au grade d'Adjoint Technique 1^{ère} classe pour un avancement au grade d'Adjoint technique Principal de 2^{nde} classe :

Joël THIENNETTE (bâtiments : plomberie, menuiserie, électricité...), Albert SIMON (responsable du parc véhicules , mécanique, soudure...); Christophe LEBRANCHU (Service des Eaux et électricité); Dominique CASTEL (Service voirie, conduite d'engins), Jacky LANGEVIN (Service voirie, et conduite balayeuse) Sylvie MESLIN (salle de sports, école, cantine, bus...)

Et 2 agents actuellement au grade d'Adjoint Technique Principal de 2^{nde} classe pour un avancement au grade d'Adjoint Technique Principal de 1^{ère} classe :

François COURVAL : Service bâtiments : peinture, faïence, sols....., André LEGERRIEZ, Service Voirie (signalisation routière, enrobé, marchés, cimetière...)

Le surcoût annuel pour l'ensemble de ces 8 avancements représente une somme (charges comprises) de 6000€ (750€ mensuel, soit environ 60€ par agent : 30€ net en moyenne, car cela dépend des échelons et de l'ancienneté de chaque agent).

Parallèlement, si le Conseil accepte la création de ces 8 postes, il sera proposé la suppression des 8 postes actuellement occupés. Le Comité Technique Paritaire auprès du Centre de Gestion de la Manche devra se prononcer pour avis, c'est une obligation.

Monsieur Le Maire précise que malgré les difficultés budgétaires, les avancements proposés lui tiennent à cœur car les personnes concernées le méritent. Il rappelle le non remplacement de deux postes au service voirie notamment et que la charge de travail de ces deux agents est répartie sur l'ensemble des services techniques.

Thierry TOTAIN, responsable des travaux et des services techniques émet les mêmes remarques, les personnels concernés sont méritants.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide les créations de postes.

11 - MISE EN PLACE DE L'EVALUATION PROFESSIONNELLE EN REMPLACEMENT DE LA NOTATION POUR LES FONCTIONNAIRES TERRITORIAUX :

Monsieur le Maire précise que depuis 2010, il est possible de remplacer la fiche de notation (notes sur 20) par une évaluation professionnelle, plus adéquate au bilan annuel, ce qui a été mis en place sur la collectivité. Cependant, le Centre de Gestion précise qu'une délibération du Conseil Municipal doit valider ce choix. C'est donc un vote de régularisation qui vous est proposé.

Il est donc demandé l'abandon de la notation individuelle et l'acceptation de la mise en place (avec effet rétroactif à partir de l'année 2012), d'un entretien d'évaluation individuel.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide cette décision.

12. INFORMATION : DESIGNATION DES CORRESPONDANTS « CRISE » ERDF :

Thierry TOTAIN informe des modalités de cette cellule de « crise » mise en place par ERDF, en cas notamment d'intempéries « neige », Il propose de désigner comme correspondants

pour cette cellule, Jean-Louis REVERT (délégué suppléant au SDEM, partenaire de cette cellule) et André MARION (DST), lesquels ont accepté cette proposition. Ces correspondants auront notamment pour mission de donner les informations locales à ERDF qui ainsi ne fera déplacer ses agents qu'en cas de nécessité et qui pourront se concentrer sur les secteurs les plus touchés.

Le Conseil Municipal valide cette proposition à l'unanimité.

Thierry TOTAIN précise qu'une demi-journée d'information pour les correspondants concernés sera organisée en Janvier 2015.

13- AUTORISATION DE SIGNATURE DES CONVENTIONS POUR L'IMPLANTATION DES POINTS DE MUTUALISATION POUR LA FIBRE OPTIQUE :

Rappel: Dès 2007, Manche Numérique a anticipé les enjeux liés au très haut débit en déployant du FTTH (Fiber To The Home) sur Saint Lô et Cherbourg. Aujourd'hui, Manche Numérique affiche l'ambition dans les 5 à 6 ans à venir de raccorder environ 170 000 prises en très haut débit, soit 60% du territoire Manchois, et la totalité des foyers à l'horizon 2027 par tranche de 5 ans.

Notre commune est donc concernée dès cette année et a été sectorisée et le piquetage est à ce jour terminé.

Les travaux devraient commencer dès le premier trimestre 2015.

Jean-Louis REVERT précise qu'il a reçu il y a quelques temps deux représentants du Conseil Général de la Manche, missionnés par Manche Numérique pour la nécessité d'implanter des « points de mutualisation » et le CG 50 a fait ses propositions, à savoir pour Barneville-Bourg à côté du transformateur à côté de l'école, sous la médiathèque et sur Carteret, Avenue des douits entre l'allée de la Chapelle Saint Louis et le terrain de boules. Il reste à définir un emplacement pour le secteur de Barneville-Plage qui sera peut être implanté sur la commune de Saint Jean de la Rivière.

Pour ne pas perdre de temps, il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser dès maintenant Monsieur Le Maire à signer les conventions correspondantes pour ces implantations, dès qu'elles seront parvenues en Mairie. Accord à l'unanimité.

Il est précisé que le très haut débit devrait être « disponible » avant la fin du 1^{er} semestre 2015 et que Manche Numérique organisera des réunions d'information auprès des riverains afin que chacun connaisse les modalités de connexion.

14 - CONVENTIONNEMENT AVEC L'ANCV

Stéphane PINABEL rappelle que lors de la décision de créer une régie de recettes pour l'encaissement de la partie « individuels » au Centre Eugène Godey, les différents modes de paiement acceptés sont les Cartes Bleues, les espèces, les chèques et les Chèques Vacances.

Pour ce dernier moyen de paiement, il est nécessaire de passer une convention d'adhésion avec l'ANCV (Agence Nationale des Chèques Vacances) afin de pouvoir encaisser ces derniers.

David LEGOUET précise qu'il y a des frais sur les encaissements.

Toutes explications entendues, le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide le conventionnement avec l'ANCV.

15 - CHOIX DU PRESTATAIRE POUR LA REALISATION D'UNE ETUDE D'IMPACT PREALABLE A LA DECISION D'IMPLANTATION D'UN CASINO.

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 28 octobre dernier par laquelle le Conseil Municipal approuvait le lancement d'une consultation pour l'étude d'impact préalable à une nouvelle proposition de DSP pour l'implantation d'un Casino.

Le Cahier des charges prévoit une date butoir au 1/04/2015 pour l'étude.

Il rappelle la nécessité de cette étude, notamment pour démontrer l'impact sur les casinos les plus proches, car s'il est avéré que les casinos voisins perdront plus de 15% de leur clientèle, il y a peu de chances que l'autorisation de jeux soit donnée par le Ministère.

Trois offres sont parvenues.

L'une n'est pas recevable car elle ne répond pas au Cahier des Charges

Les deux autres :

Service Public 2000 pour 10 350.00€ avec des références sur études similaires (délai de réalisation 2 mois)

Cabinet MKG pour 7 600.00€ avec des références sur études similaires. (délai de réalisation 1 mois)

Il est proposé de confirmer cette étude au cabinet MKG et Monsieur Le Maire rappelle que dans le cas où la décision d'implantation de casino était validée, les coûts de cette étude seront répercutés d'une manière ou d'une autre sur le titulaire de la DSP.

Le Conseil accepte cette proposition à l'exception de Messieurs TOTAIN, LEGOUET et Madame DUHOUX qui s'abstiennent.

Informations :

Monsieur Le Maire informe que tous les appartements de la Résidence La Gerfleur sont à ce jour loués et qu'une liste d'attente est en place.

Le repas de Noël de la Gerfleur est prévu le 22 décembre prochain.

Cet après-midi, les enfants des écoles sont venus chanter des chants de Noël, ce qui a été fort apprécié par les résidents.

Aucune autre question n'étant soulevée, Monsieur Le Maire souhaite à chacun et à chacune de joyeuses fêtes de fin d'année et adresse aux membres du Conseil Municipal ses remerciements pour tout ce qui a été réalisé sur l'exercice 2014, il précise qu'il apprécie de travailler avec chacun des membres dans une bonne ambiance.

Il a aussi une pensée pour tous les proches et les amis qui sont en situation difficile de maladie.

Il transmet par la même occasion le bonjour de Claude DUPONT qui se remet de son opération.

La séance est levée à 22h00.

Vu, Le Maire, Pierre GEHANNE,

